

Le Relais Petite Enfance est un **lieu ouvert aux parents et aux futurs parents, aux assistant(e)s maternel(le)s, aux aides à domicile et aux enfants de moins de 6 ans.** C'est un lieu d'information, de conseils et d'aide administrative sur toutes les questions relevant de la petite enfance.

**Le Relais Petite Enfance est itinérant**, il s'adresse aux assistant(e)s maternel(le)s et aux familles de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

**Les communes concernées sont :**

Thénioux, Méry-sur-Cher, Genouilly, Massay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Vouzeron, Saint-Hilaire-de-Court, Graçay, Nohant-en-Graçay, Saint-Laurent, Neuvy-sur-Barangeon, Saint-Outrille, Dampierre-en-Graçay, Foëcy, Vignoux-sur-Barangeon.

**Le Relais Petite Enfance vous propose des temps de rencontres collectives** enfants-assistant(e)s maternel(les)s sur 4 matinées par semaine et **des temps d'accueil** pour des contacts téléphoniques ou prise de rendez-vous.

**Ce service est gratuit.**

**Retrouvez les lieux d'ouverture et les horaires sur les sites de :**

**La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry :**  
cc-vierzon.fr  
**VYV Enfance :** cvl.vyv3.fr



**Plus d'infos**

**Relais Itinérant Petite Enfance**  
Elsa Fragner,  
éducatrice de jeunes enfants

 06 17 86 99 41

 : rpedescampagnes.cvl@vyv3.fr



**Un lieu pour les assistant(e)s maternel(le)s, les enfants et les parents. ...**



**Une professionnelle de la petite enfance à votre service**



**Vous êtes assistant(e)s  
maternel(le)s ?**

**Le relais vous propose**



- la **diffusion de la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s auprès des parents** désireux d'un mode d'accueil « familial » pour leurs enfants
- de l'**information et de la documentation sur les lois** qui régissent la profession d'assistant(e) maternel(le) ainsi que sur votre statut, vos droits et obligations ;
- un **lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement** dans vos pratiques professionnelles ;
- un **lieu convivial d'échanges et de rencontres** avec d'autres professionnels exerçant le métier d'assistant(e) maternel(le).



Vous souhaitez devenir assistant(e) maternel(le) ?  
Le relais est aussi là pour vous guider.



**Vous êtes parents ?**

**Le relais vous propose**



- des **informations** sur les différents modes d'accueil de la petite enfance ;
- la **liste** récemment mise à jour **des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s** domiciliés sur la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ;
- de l'**information sur les lois** qui régissent la profession d'assistant(e) maternel(le) ainsi que **vos droits et obligations** de parents employeurs
- un **lieu d'écoute, de soutien et d'accompagnement** dans vos démarches de parents employeurs.

**Vous souhaitez participer  
aux temps collectifs ?**

L'enfant y est accueilli en compagnie de son assistant(e) maternel(le) référent. C'est un temps qui permet à l'enfant de rencontrer d'autres enfants, dans un cadre différent de celui du domicile de l'assistant(e) maternel(le). Ainsi il peut faire l'**expérience de la collectivité**.



La participation aux temps collectifs se fait sur inscription et les accueils administratifs sur prise de rendez-vous. N'hésitez pas à appeler le RPE pour tous renseignements.